

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Décembre 2017

Compte rendu sommaire

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 7 membres présents, à 19 heures 30 a abordé les points suivants :

1 Fil neige Solaison, convention de mise à disposition :

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la commune et le foyer de ski de fond, ayant pour objet la mise à disposition du fil neige.

2 – Tarifs des tickets accès aux pistes fil neige :

Le conseil à l'unanimité, valide les tarifs des tickets d'accès au fil neige ; le ticket journalier est à 3 €, et le forfait saison à 30 €. Les écoles implantées sur le territoire de la Communauté de Communes Faucigny-Glières bénéficient d'une gratuité durant le temps scolaire.

3 – Remboursement des frais de secours sur le domaine skiable de Solaison :

Le conseil à l'unanimité, approuve les tarifs de remboursement des frais de secours sur le domaine skiable de Solaison.

- 70 € pour la zone A, front de neige, piste verte, plateau piste ski alpin
- 130 € pour la zone B, piste bleue et rouge, hors zone A
- Facturation des frais engagés, pour le transport en ambulance ou autres opérations de secours.

4 – Subvention exceptionnelle :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au ski club de Brison, pour acquisition de matériel d'initiation au ski alpin et surf sur le domaine skiable du fil neige de Solaison.

5 – Tarifs des cases au columbarium :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs du columbarium suite à l'installation de trois nouvelles cases :

1 200 € pour 30 ans

1 200 € pour un renouvellement de 30 ans

600 € pour un renouvellement de 15 ans.

Il est rappelé que les emplacements sont conçus pour recevoir 2 urnes et sont affectés selon un ordre numérique et sans réservation préalable ; et que les inscriptions sur les plaques sont à la charge du titulaire de la concession.

6 – Budget principal, autorisation de mandatement anticipé en investissement.

Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans l'attente de l'adoption du budget primitif à venir, dans la limite du quart de l'exercice précédent, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

7 – Périmètres de protection des captages des sources :

Il est demandé au conseil de préciser certains points pour les autorisations de signatures, concernant les acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de périmètres de protection des captages du Grepon (Caffetaz), du Châble, de Rémy, des Sasselas. Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur PELLET Adjoint à signer les actes administratifs à intervenir avec les propriétaires des parcelles concernées, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour authentifier ces actes administratifs. Il donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes authentiques concrétisant ces acquisitions.

8 – Régularisation et acquisition d'un terrain aux Esserts :

Le conseil, à l'unanimité, accepte de recevoir en don la parcelle A 2553, et décide d'acquérir la parcelle A 2256, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à ces acquisitions.

9 – Délai de voirie et régularisation emprise de terrains « sentier des Esserts »

Le conseil, à l'unanimité, suite au document d'arpentage établi en octobre dernier créant les numéros A 2914 et A 2912 décide d'inscrire le numéro A 2914 en délai de voirie.

IL accepte que la commune de Brison cède à un riverain la parcelle A 2914 et décide d'acquérir la parcelle A 2912. Le Maire est autorisé à signer les actes notariés et tous les documents relatifs à cette affaire.

10 – Décision modificative au budget principal :

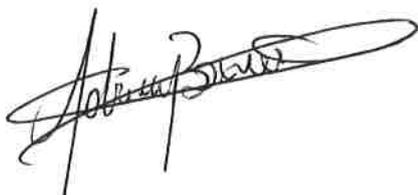
Suite à la dissolution du budget annexe de l'eau, le conseil à l'unanimité décide de rectifier les chiffres qui avaient été repris au budget primitif, les deux sections de fonctionnement et d'investissement sont impactées par cette modification.

Le conseil à l'unanimité, suite à cette reprise de résultats, décide un transfert d'un montant de 10 000 € à la Régie des Eaux Faucigny Glières, pour financer les charges de service qui lui ont été transférées (travaux de mise en place des périmètres de protection).

Divers :

- Acquisition d'une chaudière gaz à la salle des fêtes, ainsi que de la verrerie
- Remplacement du moteur de tintement de cloches
- Les travaux de protection des captages sont arrêtés durant l'hiver
- Les demandes de permis pour rénovation maison Marie et la fruitière des Cruz ont été déposés en DDT fin novembre.
- La demande pour le renouvellement de la dérogation de la semaine des 4 jours va être transmise à l'Education Nationale pour la prochaine rentrée.

Le secrétaire de séance,
Adrien BOISIER



Le Maire,
Didier LAYAT

